

La part de garçons dans les enseignements maternel et primaire est légèrement plus élevée que celle des filles, ce qui est conforme à la répartition de la population domiciliée en Fédération Wallonie-Bruxelles. Aussi, la répartition par âge est équilibrée.

Au niveau de l'enseignement secondaire de plein exercice, la répartition des effectifs se différencie selon la forme. Ainsi, la forme générale compte plus de filles que de garçons, et les élèves de 15 ans y sont les plus nombreux. À contrario, dans la forme professionnelle, caractérisée par une présence plus importante de garçons, les élèves âgés de 17 ans sont les plus nombreux.

Le décret Missions prévoit un accès égal à toutes les formations pour les filles et les garçons et une absence de hiérarchie entre établissements, formes et sections d'enseignement¹. Les pyramides des âges décrivent l'importance et la variation de caractéristiques individuelles (âge et sexe) des élèves, par forme, section et année d'études pour l'année scolaire 2014-2015.

Répartition différenciée des effectifs selon l'âge et le sexe dans l'enseignement fondamental (fig. 5.1)

L'enseignement maternel² se caractérise par une part légèrement plus importante de garçons (51,1 %) que de filles (48,9 %).

L'âge officiel d'entrée dans ce niveau d'enseignement est de deux ans et demi. Cela explique la faible proportion d'élèves de deux ans³ inscrits dans l'enseignement maternel à savoir 13,3 %. Par ailleurs, 0,6 % des élèves inscrits dans l'enseignement maternel sont âgés de six ans et seront donc en retard scolaire⁴ dès le début de leur parcours dans l'enseignement primaire.

Comme dans l'enseignement maternel, la population de l'enseignement primaire est composée d'une proportion légèrement supérieure de garçons. La distribution de la proportion d'élèves par âge entre six et onze ans est homogène : chaque tranche d'âge représente environ 16 % des inscrits. Les élèves de cinq ans (considérés comme étant « en avance ») représentent 0,2 % des élèves inscrits dans l'enseignement primaire, et les élèves de douze ans (considérés comme étant « en retard ») représentent 3,1 % de ces élèves.

Répartition différenciée des effectifs selon l'âge et le sexe dans l'enseignement secondaire de plein exercice (fig. 5.2)

Les garçons représentent 51,2 % du premier degré de l'enseignement secondaire (46,9 % dans le premier degré commun et 4,5 % dans le premier degré différencié). Théoriquement, tous les élèves de ce degré devraient avoir douze ou treize ans. La part des élèves de treize ans est la plus importante de cette population (42,2 %). En première et deuxième années du degré commun (y compris les années complémentaires), la population scolaire âgée de quatorze ans (au minimum un an de retard dans le cursus scolaire) comprend 8,3 % de garçons et 6,8 % de filles, soit 15,1 % des élèves inscrits dans le premier degré. Au même âge, 1,2 % des garçons et 0,9 % des filles scolarisés au premier degré sont inscrits dans le degré différencié (1D-2D).

Aux deuxième et troisième degrés de l'enseignement ordinaire de plein exercice (de la troisième à la sixième année), les élèves devraient théoriquement avoir entre quatorze et dix-sept ans.

La section de transition rassemble 51,7 % de filles, dont 45,5 % dans la forme générale et 6,2 % en technique de transition. Les garçons, quant à eux, représentent 40,3 % des élèves dans la forme générale et 8 % en technique de transition. Le groupe d'élèves âgés de quinze ans représente la part la plus importante de la section de transition (24,6 %). Les élèves âgés de dix-huit ans et plus, non soumis à l'obligation scolaire, représentent 10 % de la population.

La section de qualification regroupe davantage de garçons (52,5 %) que de filles (47,5 %). Dans cette section, 54,5 % des élèves fréquentent la forme technique de qualification et 45,5 % la forme professionnelle. Les élèves âgés de dix-sept ans constituent la part la plus importante de la population scolaire inscrite dans la section de qualification (22,5 %). Ceci indique un taux élevé de retard parmi les élèves de cette section.

Répartition différenciée des effectifs selon l'âge et le sexe en 7^e année dans l'enseignement secondaire de plein exercice, dans l'enseignement en alternance (CEFA) et dans le 4^e degré (fig. 5.3, 5.4 et 5.5)

En septième année (dans les formes générale, technique de qualification et professionnelle) les filles sont un peu plus nombreuses que les garçons (respectivement 50,2 % et 49,8 %). Les élèves de vingt ans constituent la part la plus élevée de cette population (26,8 %).

À l'opposé, les CÉFA se caractérisent par une présence masculine plus marquée (66,3 %). Le groupe d'élèves âgés de dix-sept ans est le plus important (28,6 %).

Le quatrième degré professionnel complémentaire⁵, permettant d'obtenir le brevet en soins infirmiers, compte 79,3 % de filles. Les filles âgées de vingt-cinq ans et plus y constituent le groupe d'étudiants le plus important (31,8 %).

1 Voir le décret du 24 juillet 1997, article 10, décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.

2 L'enseignement maternel n'est pas obligatoire, mais l'élève est soumis à l'obligation scolaire lorsqu'il atteint l'âge de 6 ans et jusqu'à ses 17 ans révolus (Loi du 29 juin 1983).

3 Cet indicateur se base sur l'âge scolaire qui correspond à celui que l'élève atteint dans le courant de l'année civile durant laquelle il entre dans une année scolaire. Par exemple, un élève né en 2008 aura 6 ans pour l'année scolaire 2014-2015.

4 Voir l'indicateur 10 qui décrit le retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice.

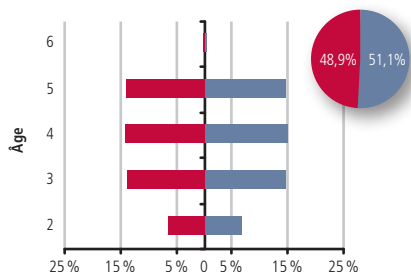
5 La condition d'admission au quatrième degré est la possession soit d'un CESS soit d'un CE de sixième année de l'enseignement secondaire professionnel ou encore d'une réussite de l'épreuve préparatoire organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Répartition différenciée des effectifs de l'enseignement ordinaire selon l'âge et le sexe en 2014-2015

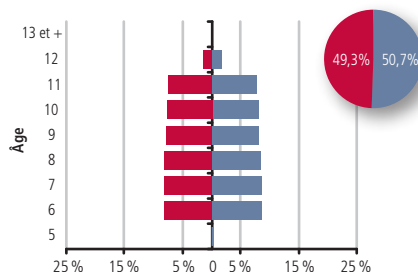
■ Filles ■ Garçons

5.1 Dans l'enseignement fondamental

Enseignement maternel
(188 415 élèves)



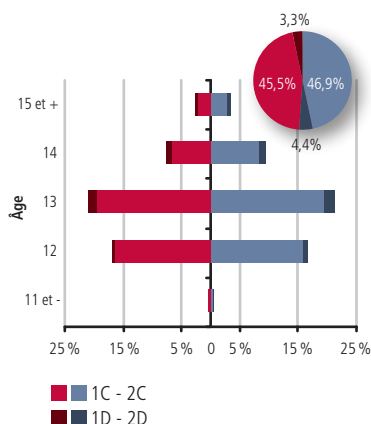
Enseignement primaire
(317 370 élèves)



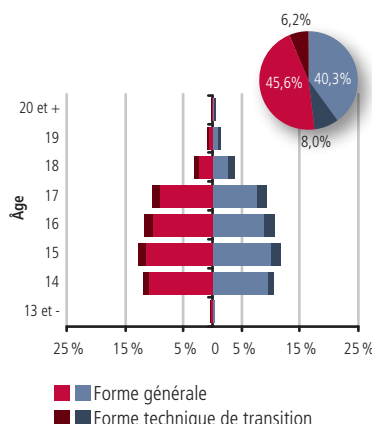
En 2014-2015, les élèves inscrits dans l'enseignement maternel ordinaire et âgés de 5 ans représentent 28,7 % de l'effectif, dont 14,6 % sont des garçons et 14 % des filles.

5.2 Dans l'enseignement secondaire de plein exercice

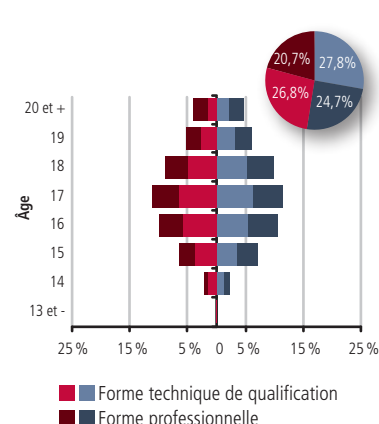
1^{er} degré
(115 755 élèves)



Section de transition (3^e à 6^e)
(122 977 élèves)

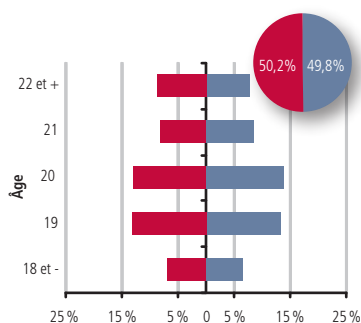


Section de qualification (3^e à 6^e)
(98 205 élèves)



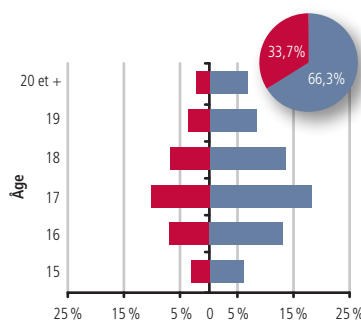
5.3 En 7^e année de l'enseignement secondaire de plein exercice

(7 570 élèves)



5.4 Dans l'enseignement en alternance (CÉFA)

(9 180 élèves)



5.5 Dans le 4^e degré de l'enseignement secondaire

(6 511 élèves)

